

LES PRINCIPALES MISSIONS DU BIOLOGISTE MEDICAL

L'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale a reconnu celle-ci comme une discipline médicale à part entière.

Le biologiste médical dirige et assure la responsabilité du laboratoire de biologie médicale. Il assure la responsabilité médicale de la prise en charge biologique du patient.

Les missions décrites ci-dessous permettent l'exercice personnel de la profession de biologiste médical et ont vocation à conforter la place du biologiste médical dans le parcours de santé du patient.

1. Assurer la conduite et l'expertise médicale du diagnostic biologique
2. Etre un acteur de la prévention et de la promotion de la santé en particulier dans le dépistage
3. Etre le gestionnaire et le garant du dossier biologique du patient
4. Organiser la prise en charge du patient au sein du laboratoire de biologie médicale
5. Maîtriser et garantir la juste prescription et la pertinence des examens de biologie médicale
6. Valider les résultats de biologie médicale et les interpréter contextuellement, préciser et confirmer le diagnostic médical
7. Assurer le colloque singulier avec le patient, vérifier la bonne compréhension des informations communiquées au patient
8. Assurer les échanges avec les professionnels de santé notamment dans le parcours de soins du patient
9. Participer à la mise en place et au suivi du traitement : mission d'éducation thérapeutique du patient et conseil thérapeutique
10. Maîtriser les contraintes et les performances de l'examen de biologie médicale
11. Assurer la permanence des soins et les urgences biologiques
12. Assurer ou être associé à la maîtrise et l'évolution du laboratoire de biologie médicale en toute indépendance
13. Organiser le management de la qualité du LBM
14. Entretenir et perfectionner ses connaissances et pratiques professionnelles
15. Produire et exploiter des données scientifiques et professionnelles, analyser et améliorer les pratiques professionnelles, contribuer aux innovations biotechnologiques et bio-informatiques
16. Participer à la formation en biologie médicale des internes, étudiants, stagiaires et des autres professionnels de santé
17. Participer à l'activité d'expertise et de recours (CNR, ...)
18. Participer aux instances médicales et administratives des établissements de santé
19. Participer aux missions transversales (hémo-vigilance, identito-vigilance, réactovigilance, AMP vigilance, maladies à déclaration obligatoire, CLIN, ...) et institutionnelles (prise en charge de la délivrance des produits sanguins labiles
20. Participer aux structures pluri professionnelles (public/privé), qui ont vocation à prendre en charge la santé du patient et de la population

Signature à titre personnel le 14 mai 2019 à 16h45

Membres du Conseil Central de la Section G

GRUSON Anne
POGGI Bernard
GOUDABLE Joëlle
LAHIANI Frédéric

Conseil National de l'Ordre des Médecins

Jean CANARELLI

Conseil National Professionnel de Biologie Médicale

Jean-Louis PONS

Syndicat Des Biologistes

François BLANCHECOTTE
Boris LOQUET

Syndicat national des médecins biologistes

Claude COHEN
Jean-Claude AZOULAY

Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique

Thierry BOUCHER

Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux

Carole POUPON
Vincent ESTEVE

Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens Biologistes Hospitaliers

Jean-Gérard GOBERT

Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie (Biologie médicale)

Moïse MICHEL

Aurèle TRUFFOT

Syndicat des Jeunes Biologistes Médicaux

Lionel BARRAND

Académie de Médecine

Marc DELPECH
Francis GALIBERT

Académie de Pharmacie

Liliane GRANGEOT-KEROS

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned to the right of the printed name.